

# MAIRIE D'INCHEVILLE

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DU 14 DECEMBRE 2010

Le quatorze décembre deux mil dix à 18 h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur José MARCHETTI, Maire.**

Etaient présents : **MM. BEURAIN, POMMIER, Mme DUCHOSSOY, Adjoints. Mr GRANGETAUD, Mme GUILLERME, MM. LETOUT, PAYEN, Mmes WATTEBLED, BOVIN, MM. ROSANT, DELARUE.**

Absents excusés : **Mme Sophie RISCH – Mr Ludovic GARDE**  
(Pouvoir de Mme RISCH à Monsieur le Maire – Pouvoir de Mr GARDE à Mr POMMIER)

Secrétaire de Séance : **Mr Bruno GRANGETAUD**

Le compte-rendu de la précédente séance en date du 23 septembre 2010 n'appelant aucune remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### SCHEMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Suite au procès-verbal d'ouverture des plis en date du 30/09/2010, l'estimation du bureau d'études SOGETI Ingénierie de Bois-Guillaume est retenue pour un montant de 21650 € HT.

(14 voix pour)

### CLASSE DE DECOUVERTE 2011

Après étude de plusieurs devis, le conseil municipal accepte la dépense de 21793 € (589 €/enfant) pour le départ des élèves de CM1 – CM<sup>2</sup> à VILLERS LE LAC (Doubs) du 4 février au 11 février 2011. Une subvention sera sollicitée auprès du Département de Seine-Maritime.

(14 voix pour)

### CHOIX SUR LE MODE DE PARTICIPATION DES FAMILLES – CLASSE DE DECOUVERTE 2011

Il est décidé de demander aux familles une participation égale pour chaque enfant participant à ce séjour et de ne pas instaurer le mode de participation au vu du quotient familial des familles en fonction des revenus du foyer.

(9 voix pour – 4 abstentions – 1 contre)

### MONTANT DE LA PARTICIPATION – CLASSE DE DECOUVERTE 2011

Considérant que le coût total par enfant se chiffre à 589 €, l'assemblée décide de fixer à 189 € le montant de la participation à demander aux familles.

(13 voix pour – 1 abstention)

### EMPLOI OCCASIONNEL

Le conseil accepte de créer un emploi occasionnel de 3 mois (renouvelable de manière expresse) pour assurer la continuité des fonctions de l'agent administratif à l'accueil de la mairie avec effet du 01/12/2010.

(14 voix pour)

## **RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS DE LOCATION**

Convention (garage) renouvelée au 01/01/2011 pour une durée de 6 années à Mr Patrick DUPRE pour un loyer mensuel de 18.34 €.

Convention (local bâtiments industriels) renouvelée à l'Association Générale des familles du canton d'Eu du 01/01 au 31/12/2011 pour un loyer mensuel de 200.33 €.

Convention (local bâtiments industriels) renouvelée à Mr LARCON « Couverture du Littoral » du 01/01 au 31/12/2011 pour un loyer mensuel de 125.00 €

(14 voix pour)

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

L'assemblée approuve la modification des articles 6 et 7 des statuts du syndicat et autorise le transfert du siège social au 91 rue de la Libération à CRIEL-SUR-MER (76910).

(14 voix pour)

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE LOUIS PHILIPPE**

Il est approuvé les modifications statutaires du syndicat qui prend la nouvelle dénomination de : « Syndicat Intercommunal du Collège Louis Philippe ».

(14 voix pour)

## **CREATION D'EMPLOI D'AGENTS RECENSEURS**

Il sera procédé au recrutement de 3 agents recenseurs non titulaires à temps non complet pour les opérations de recensement de la population du 20/01/2011 au 19/02/2011. La rémunération de ces agents sera faite au prorata des imprimés recensés suivant les dotations forfaitaires qui seront versées à la commune.

(14 voix pour)

## **COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **TERRAIN RUE EDOUARD BRANLY**

L'acte de vente concernant le terrain de Mr et Mme LAURENT a été signé le 3 décembre dernier.

### **MAISON 54 RUE MARIE ET PIERRE CURIE**

Le projet d'achat par les locataires est toujours en cours. Dans l'attente d'une date de rendez-vous en Sous-Préfecture.

### **TRAVAIL D'INTERET GENERAL**

Nous avons eu la présence d'une personne aux services techniques de la commune pour une durée de 120 h.

### **VOIE COMMUNALE DE LA FAISANDERIE**

Information du courrier reçu de la commune de Millebosc qui sollicite notre avis quant à une mise en place d'un sens unique et une limite du tonnage à 7 t 5. Question à étudier.

### **COM DE COM – FOURRIERE**

Présentation d'une convention d'accueil en fourrière des animaux. A délibérer, puisque la commune adhère à la SPA, refuge d'Etalondes. Pas de prise de position à ce jour.

### **SITE INDUSTRIEL**

Aujourd'hui une quinzaine d'entreprises ont reçu une mise en demeure de l'inspection du travail leur donnant jusqu'au 31 décembre 2010 pour faire effectuer des analyses. La suspicion porte sur le taux de concentration de trichlorotéthylène et de chlorure de vinyle.

Le cyanure est également évoqué mais il s'agit d'un polluant non volatile. Le conseil municipal décide de faire effectuer une analyse dans la salle communale dans un premier temps.

### **REEMETTEUR TELE**

L'émetteur de Breuilly ne sera pas rallumé. Les chaînes et le CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) en ont décidé ainsi d'où la mise en place d'un dispositif d'aide financière qui ne pourra pas couvrir les frais réels de chaque foyer.

### **PARKING DE LA MAIRIE**

C'est lors de futures transactions immobilières que la municipalité a découvert que le parking dit de la mairie appartient en fait à la SCI Maillard. Le conseil municipal doit se pencher pour un éventuel rachat mais pas à n'importe quel coût.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Mr Claudy POMMIER**

*Vu le problème de stationnement à la pharmacie de Beauchamps, ne peut-on pas projeter son implantation sur le terrain qui est la propriété de Beauchamps mais situé sur le territoire d'Incheville ?*

**Réponse : Projet à étudier**

*Serait-il possible d'envisager l'achat de caméras de surveillance à poser à certains endroits ou rues de la commune, au vu des dégradations, vandalisme, vols etc commis en grand nombre ces derniers temps ?*

**Réponse : Les commissions de travaux et sécurité se réuniront à ce sujet.**

**Rien n'étant plus à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 20 h 00**